

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 21 janvier 2026**

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 14</p> <p>Date de convocation : 16-01-2026 Date d'affichage : 16-01-2026</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents : 10</td><td style="padding: 2px;">Abstention : 0</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Représentés : 4</td><td style="padding: 2px;">Votes pour : 14</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants : 14</td><td style="padding: 2px;">Votes contre : 0</td></tr> </table>	Présents : 10	Abstention : 0	Représentés : 4	Votes pour : 14	Votants : 14	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-et-un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p><b>Présents</b> : Thierry DUFOUR, Nawel BENSETTI-VIGUIÉ (pouvoir reçu de Mme Blanco Liquière), Alfred KROL, Philippe CACRÈS, Claude JOUANY (pouvoir reçu de Mme Laghzaoui), Brigitte VERGNES, Annie CAVAILLÈS (pouvoir reçu de Mme Lartigue), Serge COTTO (pouvoir reçu de Mme Aillot), Anne-Marie GUYADER, Jean-Philippe SOUQUIÈRE</p> <p><b>Représentées</b> : Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à Mme Bensetti), Nawal LAGHZAOUI (pouvoir donné à M. Jouany), Hélène AILLOS (pouvoir donné à M. Cotto), Yolande LARTIGUE (pouvoir donné à Mme Cavaillès)</p> <p><b>Secrétaire</b> : Nawel BENSETTI-VIGUIÉ</p>
Présents : 10	Abstention : 0						
Représentés : 4	Votes pour : 14						
Votants : 14	Votes contre : 0						

**DEL.EHPAD n°2026-03 : Vente du bâtiment de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association à but non lucratif EDENIS.**

M. Le Président rappelle à l'Assemblée la délibération DEL.EHPAD n°2025-22 du 15 décembre 2025 autorisant la cession du bâtiment de l'EHPAD Les Terrasses du Pastel à l'association à but non lucratif EDENIS.

Ce bâtiment faisait partie du domaine public et était donc inaliénable.

La délibération DEL.EHPAD n°2026-02 précédemment votée constate la désaffection et le déclassement du bâtiment de l'EHPAD Les Terrasses du Pastel du domaine public.

Compte-tenu de cette désaffection et de ce déclassement, M. Le Président propose à l'assemblée de voter la cession du bâtiment de l'EHPAD Les Terrasses du Pastel dans les mêmes conditions que celles de la délibération DEL.EHPAD n°2025-22.

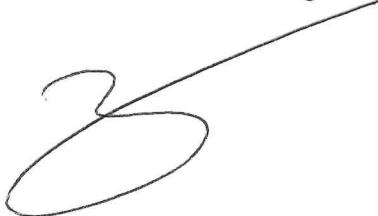
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération DEL.EHPAD n°2025-22 du 15 décembre 2025 autorisant la cession du bâtiment de l'EHPAD Les Terrasses du Pastel à l'association à but non lucratif EDENIS
- **Considérant** l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines en date du 17 novembre 2025 ;
- **Vu** le protocole d'accord signé le 18 décembre 2025 avec l'association à but non lucratif EDENIS actant les modalités de cession de la propriété de l'immobilier à hauteur de 3 200 000€ ;

Ainsi informé, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, DÉCIDE DE :

- CÉDER sous conditions suspensives, à l'association EDENIS, l'immobilier au sein duquel l'EHPAD est actuellement géré sur la base de l'évaluation réalisée par le service des Domaines et du protocole d'accord signé le 18 décembre 2025. Une promesse de cession devra être signée avant le 28 février 2026 et l'acte de cession définitif devra être signé au plus tard au 30 juin 2026;
- AUTORISER M. Le Président à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette cession.

Pour extrait conforme,  
Puygouzon, le

La secrétaire de séance  
Madame Nawel Bensetti Viguié



Le Président du CCAS,  
Monsieur Thierry Dupfour

